



## NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2018 on y croit ...

Notre groupe traverse des périodes importantes :

- de transformation de nos métiers,
- de réorganisation de sites,
- et d'ambitieux rapprochements.

Beaucoup d'efforts d'adaptabilité sont demandés aux collaborateurs tout en voyant diminuer les effectifs sans allègement de la charge de travail.

**Pour l'UNSA, il n'est pas concevable :**

- de faire un amalgame du coût des NAO avec le coût des mesures imputées aux différents accords ;
- d'omettre, dans l'étude, les économies faites sur le passif social ;
- que le budget consacré aux augmentations individuelles et primes exceptionnelles soit intégré dans la même enveloppe que celui alloué à la négociation collective. Cela réduit fortement la marge de manœuvre des partenaires sociaux.

Ces dernières années, la faiblesse de l'inflation ne laissait pas une grande porte de sortie sur une évolution significative des augmentations collectives.

La donne a changé cette année.

Pour 2017 et sur les 2 prochaines années à venir une inflation minimum de 1.2% est annoncée.

**L'UNSA attend donc un geste FORT de la Direction.**

### Proposition commune à : **CFDT- UNSA- CGT - CFE-CGC-SOLIDAIRES**

- Augmentation collective : 1,6 % avec un plancher minimum de 50€ brut

### Propositions de l'ensemble des organisations syndicales représentatives

- Salaires d'embauche revalorisés de 2%
- Jour de pont supplémentaire offert : 31/12/2018
- Augmentation du barème de remboursement des frais de repas à 35€
- Ticket restaurant à 9,05€
- Augmentation de la prise en charge du repas dans les RIE
- Temps partiel : possibilité de rattraper la journée de solidarité sur le compteur « Horaire variable »

### Propositions UNSA

- Changement de classe : Mise en place d'un plancher minimum de 50€ brut
- Médaille du travail : +150€ sur chaque prime médaille du travail
- Prise en charge des frais de garde si formation les mercredis (point d'attention de la CCN)
- En cas de déplacement la veille d'une formation : neutralisation de la journée de travail en cas de départ anticipé

L'enveloppe dévolue aux augmentations de salaires représente 1,8% de la masse salariale, dont 0,9% pour les augmentations individuelles. Il resterait donc 0,9% pour l'augmentation collective des salaires.

**Mais,** doivent y être soustrait 0,3% lié à l'ancienneté et 0,2% au report de la branche.

**Au final, la Direction qui nous avait fait miroiter une bonne surprise pour cette année, propose de nous contenter avec :**

**0,4% d'augmentation collective !**

**Même pas au niveau de l'inflation !**

**Nous sommes loin, très loin de nos attentes !**

Monsieur Renaudin, **nos questions pour demain :**

- Avez-vous vraiment pris la mesure des efforts faits et à faire par tous ?
- Comment comptez-vous motiver vos collaborateurs avec une telle proposition ?

**Prochaine Réunion le 8 Mars 2018 ... A suivre ...**

Restez informé ! Inscrivez-vous en un clic à notre newsletter : <http://ag2r-reunica.unsa.org/>  
Echangeons ensemble : [UNSA@ag2rlamodiale.fr](mailto:UNSA@ag2rlamodiale.fr)